

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2018 – 2019

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne organise le transport routier interurbain et scolaire. C'est à ce titre et en cette nouvelle année scolaire que le nom de votre réseau de transport évolue en devenant BreizhGo.

Vous devez compléter **deux** formulaires d'inscription aux transports scolaires de la Région Bretagne, et nous les retourner avant le **vendredi 6 juillet 2018**.

- Au recto du formulaire d'inscription : **Compléter tous les cadres vous concernant** :
 - 1- Le cadre « **Elève** »
Option **Transcool+** : selon votre choix, cocher la case **oui** ou **non**
 - 2- Le cadre « **Représentant(s) de l'élève** »
 - 3- Le cadre « **Vous serez scolarisé(e)** »
Etablissement scolaire – **Classe** – Langue(s) – **Option(s)** – Autre(s) enfant(s)
*Option(s) : Cette information peut être primordiale pour l'étude et l'attribution de votre taux de subvention par la Région Bretagne :
Vous pouvez nous joindre tout justificatif que vous jugerez utile.*
 - 4- Le cadre « **autre(s) enfant(s) de la famille demi-pensionnaire(s) et transporté(s) par autocar (hors réseau urbain et SNCF)** » si vous êtes concernés. Ces renseignements déterminent l'application de la tarification dégressive en fonction du nombre d'enfants transportés.
 - 5- Par défaut, le 1er jour de transport correspond à la date de la rentrée scolaire : 3 septembre 2018
Renseignez le point de montée officiel (si vous le connaissez)
Apposez votre signature.
Votre signature vaut acceptation des conditions générales de vente (voir au verso).
- Au verso du formulaire d'inscription (de couleur blanche) :
 - 1- Prendre connaissance du **Règlement de sécurité et discipline dans les transports scolaires du Finistère**.
 - 2- Le **représentant légal** et **l'élève** doivent dater, apposer la mention manuscrite « lu et approuvé » et signer ce document.

Votre dossier complet doit contenir :

- **Deux** formulaires d'inscription **remplis et signés**
- Selon le mode de règlement retenu :
 - Soit le mandat de prélèvement SEPA et un RIB de votre compte bancaire
Si vous avez plusieurs enfants transportés il est impératif de joindre un mandat de prélèvement SEPA par enfant.
 - Soit les chèques bancaires. Noter nom/prénom de votre enfant au dos du chèque (voir au verso).
- **Une enveloppe timbrée pour 100gr, à vos noms et adresse.**

Important : Tout dossier incomplet (absence de règlement ou de signatures) vous sera retourné sans être traité. Les dossiers transmis après le 6 juillet 2018 seront traités selon les possibilités techniques de nos services et sans garantie de délais. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Retrouvez toutes les informations « transport scolaire » sur notre site internet :
www.lecoeur.fr/index.php/scolaire

→

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Abonnement annuel Transcool :

valable du **lundi au vendredi**, en période scolaire, du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019.

Abonnement annuel Transcool + :

valable **tous les jours**, du 3 septembre 2018 au 31 août 2019.

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS SCOLAIRES 2018/2019

Tarif de l'abonnement	ACCORD TOTAL (1)	Si option Transcool+	A régler	ACCORD PARTIEL (2)	Si option Transcool+	A régler
1 ^{er} enfant transporté	200 €	30 €	230 €	290 €	30 €	320 €
2 ^{ème} enfant transporté	130 €	30 €	160 €	193 €	30 €	223 €
3 ^{ème} enfant transporté	65 €	30 €	95 €	97 €	30 €	127 €
4 ^{ème} enfant transporté	GRATUIT	30 €	30 €	GRATUIT	30 €	30 €

(1) **ACCORD TOTAL** : transport vers l'établissement scolaire de référence du secteur ou l'établissement scolaire de référence le plus proche du domicile. Ce tarif est soumis à la décision de la Région Bretagne. **En cas d'accord partiel, notifié par les services de la Région Bretagne, vous serez dans l'obligation de régulariser votre situation.**

(2) **ACCORD PARTIEL** : ce tarif est applicable aux élèves qui ne vont pas dans l'établissement de secteur ou de référence le plus proche de leur domicile. (Sauf options spécifiques justifiant le choix de l'établissement). **En cas d'accord total, notifié par les services de la Région Bretagne, nous régulariserons votre situation en vous remboursant le trop perçu.**

Option Transcool + : Pour 30 € de plus que l'abonnement scolaire habituel (Transcool), cette option vous permet de circuler librement sur toutes les lignes du réseau Penn ar Bed (sauf Quimper-Brest) **autant de fois que vous le souhaitez dans la journée, le week-end et pendant toutes les vacances scolaires.**

Cette option offre également une correspondance gratuite, **limitée à deux trajets par jour**, sur les réseaux de bus QUB (Quimper Communauté), sur le réseau Bibus (Brest Métropole Océane), sur le réseau CORALIE (Concarneau) et TIM (Morlaix Communauté). En cas de souscription de l'option Transcool+, une carte supplémentaire (KORRIGO) sera délivrée par la QUB.

MODALITES DE REGLEMENT

La carte d'abonnement annuelle scolaire peut être réglée soit :

- **Par chèques bancaires : de 1 à 3 chèques encaissés le 10 de chaque mois** (possibilités d'encaissement de septembre 2018 à Mars 2019) :

Les chèques sont à joindre impérativement avec le dossier d'inscription. Merci d'indiquer votre échéance au dos des chèques ainsi que le nom et prénom de votre enfant.

- **Par prélèvements bancaires : de 1 à 5 prélèvements le 10 de chaque mois** (possibilités d'encaissement d'octobre 2018 à février 2019) :

Compléter le mandat de prélèvement SEPA, cocher les mois d'échéance souhaités et joindre obligatoirement un RIB.

- **Par espèce : la totalité au moment de l'inscription.**

Vous recevrez votre carte d'abonnement par courrier entre le 20 et le 25 août 2018.

Vous devrez y apposer une photographie d'identité en respectant scrupuleusement la procédure indiquée.

SI VOUS OPTEZ POUR LA CARTE TRANSCOOL+ VOTRE PREMIER REGLEMENT SERA À MAJORER DE 30 €.

Vous devez également prendre connaissance des modalités (dossier ci-joint) d'inscription de la carte KORRIGO et renseigner les cadres vous concernant.

RESILIATION ABONNEMENT TRANSCOOL

L'abonnement Transcool est un abonnement annuel qui ne peut être résilié qu'à titre exceptionnel et sous certaines conditions :

- 1- La date de restitution de la carte d'abonnement à nos bureaux fixe le point de départ du calcul du remboursement. Tout mois commencé est dû. Les résiliations au titre des mois de mai et de juin ne sont pas prise en compte.
- 2- Vous devez justifier du motif de votre demande de résiliation et produire les attestations nécessaires : déménagement définitif, changement d'orientation scolaire ou maladie/accident de longue durée.
- 3- L'option Transcool+ n'est pas remboursable.
- 4- Les périodes d'absences pour stages, échanges et voyages scolaires, examens, etc. ne sont pas remboursables.